

**Déclaration d'un engin non homologué relevant de DICEM (quad, mini moto, dirt bike, moto-cross...)  
(Formulaire 13853\*04)**

[Accéder au Formulaire – Cerfa 13853\\*04](#)

Le formulaire permet de déclarer dans un délai de 48 heures :

L'achat par internet ou à l'étranger d'un engin neuf, non homologué dont la vitesse dépasse 25 km/h et qui n'est pas destiné à circuler sur les voies publiques

L'achat d'un engin d'occasion non homologué dont la vitesse dépasse les 25 km/h (quad, moto-cross, mini moto, pit-bike, dirt bike...)

Toute modification intervenue après la 1<sup>ère</sup> déclaration :

Changement d'état civil,

Changement d'adresse,

Modification des informations d'une personne morale,

Modification de la couleur de l'engin,

Déclaration de vol de l'engin,

Déclaration de destruction de l'engin.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00